Budget 2003: état prévisionnel PE

2002/2042(BUD) - 14/05/2002 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Per STENMARCK (PPE-DE, S), la Plénière s'est largement ralliée à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Elle marque ainsi son accord sur un montant total de 1.051,6 millions d'EUR pour l'état prévisionnel pour 2003 afin de faire prioritairement face à l'arrivée dès 2004 de parlementaires venant des futurs États membres et de la décision du Bureau du Parlement d'accueillir dès 2003, jusqu'à 147 observateurs venant des pays candidats. Pour ce qui est de la politique du personnel, la Plénière reconnaît, avec sa commission au fond, qu'il faut examiner attentivement l'équilibre entre compétences spécialisées et compétences générales. La Plénière a également souligné que certaines rigidités du système actuel de recrutement font obstacle à la promotion des carrières au mérite et à la performance. Quant à la charge de travail excessive que connaissent certains services de la DG 2, elle justifie la décision du Bureau d'augmenter en conséquence les effectifs de cette direction générale. L'Assemblée relève toutefois avec préoccupation le recours intensif à du personnel auxiliaire à des fins autres que le pourvoi de postes vacants. Demandant au Bureau d'établir dans les grandes lignes une liste des activités qui pourraient être progressivement supprimées, la Plénière invite également les instances compétentes à examiner quelle marge de manoeuvre peut être ménagée dans le calendrier 2003 afin d'optimiser le déroulement des travaux parlementaires.